

A Villefagnan il faudra attendre 1948-49 pour écouter le mélodieux pin-pon du FIN des pompiers. Et sans doute plus tard pour celui de la camionnette des gendarmes. Et 1963 quand arrivait le FPT Citroën Drouville pour voir scintiller un gyrophare orange.

Pin-pon

Interjection utilisée pour définir le bruit de la sirène des camions de pompiers.

Citation : «1927, la Delahaye type 112, torpédo rouge vif, égrène dans les rues de Paris, de façon bien détachée, les notes du Klaxon deux tons pin-pon, pin-pon, qui symbolisent l'arrivée des pompiers et des premiers secours.»

Par abus de langage, un avertisseur sonore est communément dénommé «Klaxon».

Or il s'agit d'une antonomase : en effet, le terme Klaxon est à l'origine (1911) un nom propre (d'où la majuscule) inventé par la société ayant produit les premiers avertisseurs sonores pour automobiles à partir de 1908. (source :

http://fr.wikipedia.org/wiki/Avertisseur_sonore)

Aujourd'hui, la société Klaxon ne produit plus que des sirènes anti-incendies. Une grande partie des produits Klaxon est aujourd'hui commercialisée en France par la société KM Europ.

Gyrophares et avertisseurs lumineux

«Les gyrophares (feux tournants) ont été inventé par Julien Pecoud-Bouvet, gendarme lyonnais au début du XXe siècle, qui préconisa leur diffusion à l'ensemble des véhicules officiels. Le projecteur à faisceau tournant, conforme aux dispositions de l'arrêté du 24 février 1960, est destiné, de jour comme de nuit, à obtenir la priorité de passage des véhicules, en limitant l'usage de l'avertisseur deux tons. Il émet des feux tournants à éclats diffusant une lumière jaune orangée à une fréquence d'environ 90 émissions lumineuses par minute.»

Les premiers gyrophares sont de couleur orange et fixes, de type «MARCHAL».

L'A.M. du 30 juin 1971 modifie la législation sur l'emploi des avertisseurs sonores et lumineux des véhicules de secours et d'intervention :

- le gyrophare bleu est réservé aux véhicules de secours (gendarmerie - police - pompiers – ambulances),

- le gyrophare orange pour les véhicules de dépannage et les machines agricoles.

Des gyrophares rechargeables de type «HELLAUL», sont destinés à être fixés sur les boîtiers radio des motocyclettes.

1983, les premiers gyrophares amovibles font leurs apparitions. Ils sont du type "Marchal" 2ème génération, est sont composés de trois gros aimants carrés...»

(Source : <http://www.aptg.fr/article-les-avertisseurs-lumineux-106043091.html>)

Chronologie

1930 : les phares jaunes vissés au-dessus du pare-brise du véhicule faisaient office de feux de priorité. Chaque véhicule en possédait un constamment allumé pour demander la priorité.

A noter que les véhicules des pompiers de Lyon avaient des feux verts.

1945 : les américains sont arrivés avec de gros porteurs équipés de feux rouges

clignotants pour signaler un danger.

1950 : sous l'influence américaine, les feux de priorité sont passés du jaune au rouge et clignotent. Les feux sont fixés soit dans la calandre du moteur, soit au-dessus du pare-brise.

1961 : arrivée du premier gyrophare orange Marchal à lentille de Fresnel.

1964 : obligation légale d'avoir un feu tournant jaune orangé Marchal à lentille de Fresnel pour les véhicules d'incendie, de gendarmerie et de police. La même année, les gyrophares des ambulances et des dépanneuses doivent être bleus.

1971 : passage progressif au bleu pour les véhicules de priorité et introduction des gyrophares à lampe à iode et miroir parabolique tournant pour les sapeurs-pompiers, la police et la gendarmerie. Les ambulances civiles et hospitalières sont différenciées de celles des pompiers grâce à des feux bleus clignotants et non tournants. Quant aux dépanneuses, elles doivent changer leur gyrophare bleu en un gyrophare jaune orangé pour être différenciées des véhicules prioritaires.

1972 : obligation d'une visibilité totale de la signalisation du gyrophare sur 360° autour du camion. Les camions ne respectant pas cette législation sont équipés de deux gyrophares afin d'assurer le balisage et la priorité complète.

(Source : <http://www.sdis56.fr/wp-content/uploads/anciens-v%C3%A9hicules-pompiers-BD.pdf>)